## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs:

Paule BERGES à Patrick MAUNAS Alain CAMSUZOU à Jean CASABONNE Marianne PAPAREMBORDE Laurent KELLER à Dominique FOIX à Henriette BONNET Maylis DEL PIANTA à Denise MICHAUT Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA Valérie SARTOLOU Daniel LACRAMPE à Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT

Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET
Jacques MARQUEZE

à Marthe CLOTà Elisabeth MEDARD

Suppléants : Annie REBOLLE

Annie REBOLLE suppléante de Jean-Michel IDOIPE Marthe CLOT suppléante de Jean-Michel IDOIPE Jean-Pierre LOPEZ suppléant de Suppléant de Suppléant de Gérard BURS Daniel RONCALEZ suppléant de Evelyne BALLIHAUT

Absents:

Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

Le - 9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE CLORON SIGMARY

#### RAPPORT N° 170926-21-ENV-

## **ACQUISITION D'UNE BENNE DE COLLECTE**

M. CASABONNE précise que l'étude pour la réorganisation des collectes réalisée par le SICTOM du Haut Béarn en 2015 a permis de déterminer le niveau de service à mettre en œuvre suivant le type d'habitat de notre territoire.

Cette étude a démontré que le matériel le plus adapté pour la collecte en milieu rural est la benne bicompartimentée, qui représente un bon compromis sur le plan économique, compte-tenu des distances parcourues et des tonnages collectés en ordures ménagères et collecte sélective.

Actuellement, le service dispose de bennes bi-compartimentées 19 tonnes qui ont été achetées en 2009 et qui sont amorties cette année.

Il convient à présent de procéder au renouvellement progressif de ce matériel en faisant l'acquisition d'une nouvelle benne bi-compartimentée.

Les quantités collectées depuis le début de la réorganisation des tournées sont supérieures aux prévisions de l'étude (surtout en collecte sélective) et elles montrent qu'une benne bicompartimentée de 26 tonnes serait plus adaptée à la situation constatée et permettrait notamment d'éviter un vidage intermédiaire au centre de transfert.

Les deux bennes actuelles seraient conservées et permettraient d'avoir des bennes de réserve utilisables pour faire face aux pannes et besoins d'entretien.

Le montant de l'acquisition d'une benne de 26 tonnes est estimé à environ 180 000 € HT.

Le financement de cet investissement peut être assuré par le montant déjà inscrit au BP et par l'affectation de 70 000 € provenant de l'opération 34 « Aménagements des déchetteries », qui fera l'objet d'une Décision Modificative.

L'acquisition fera l'objet d'un marché public à procédure adaptée, divisé en deux lots (lot 1 : châssis ; lot 2 : benne).

#### Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- APPROUVE le présent rapport
- DECIDE l'acquisition d'une benne bi-compartimentée de 26 tonnes
- AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation auprès de sociétés spécialisées
- AUTORISE Monsieur le Président à conclure l'achat de la benne et du châssis avec les sociétés retenues
- VOTE les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

# Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2017

### Suivent les signatures

Affiché le 9 10 14

Le Président

Daniel LACRAMPE

A STEEL STEE

REÇU

Le - 9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE